

ANNEXE V

**CONTRIBUTION DE MME JOSETTE BOREL-LINCERTIN,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA
GUADELOUPE**



**AVIS DE LA REGION GUADELOUPE
SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE
« LES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES DE L'UNION EUROPEENNE :
VERS UN PARTENARIAT POUR UNE CROISSANCE INTELLIGENTE,
DURABLE ET INCLUSIVE »**

**EN VUE DE L'ELABORATION DU RAPPORT DE M. SERGE
LARCHER**

Si la solidité d'une union se mesure à l'aune de sa capacité à surmonter les moments difficiles, la grave crise que nous traversons actuellement, soumet l'Union européenne, à rude épreuve, en la confrontant à une succession de moments de vérité.

Or, nous sommes bel et bien, au cœur d'une phase cruciale, au cours de laquelle, chacun des acteurs et partenaires de l'Union européenne est sommé de se questionner aux fins de pouvoir faire front aux difficultés qui s'amplifient et aux nécessaires remises en question qui s'imposent.

Et dans un tel contexte, la question de la stratégie européenne du développement des régions ultrapériphériques (RUP), constitue un enjeu majeur pour l'ensemble de nos territoires. Car il s'agit de trouver les voies et moyens pour permettre à nos potentiels en latence de pouvoir s'exprimer pleinement aux fins d'apporter à chacun les fruits d'un essor économique conquis pas après pas.

Les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises, du potentiel de la mer, de la modernisation de l'agriculture ou encore des défis environnementaux ou des enjeux sociétaux à l'horizon 2020, sont autant de questionnements prégnants auxquels ils nous faudra trouver des réponses opérationnelles et innovantes, si nous voulons aborder les changements à venir avec plus de sérénité.

Dans cette perspective, nous saluons la communication de la Commission en date du 20 juin 2012 « *les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive* » qui traduit la volonté de la Commission de définir une stratégie renouvelée pour le développement de nos régions. A la suite de la publication de ce document, l'ensemble des Présidents des RUP a évidemment réagi collectivement et officiellement lors de la XVIII^e Conférence des Présidents des RUP, organisée aux Açores les 12 au 15 septembre 2012.

Aussi, dans continuité de l'analyse proposée par ce document, la Région Guadeloupe rappelle qu'en dépit des propositions formulées dans la communication de la Commission, il n'en demeure pas moins qu'il apparaît que la prise en compte des spécificités nos régions auraient pu être encore plus approfondie, en s'appuyant simplement sur la base juridique du traité à savoir les articles 349 et 155 du traité.

En premier lieu, notre collectivité a toujours exprimé sa forte préoccupation sur **l'impact des accords internationaux au sein de nos micro-territoires**. Et l'accord de partenariat économique, signé en 2008, aux fins de refonder les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays de la Caraïbes, en est une belle illustration. Désormais, il régit ce partenariat autour de grandes catégories de mesures telles que :

- la libéralisation progressive du commerce des marchandises,
- le renforcement du commerce des services,
- l'accès équitable des investisseurs du CARIFORUM et de l'UE à leurs marchés respectifs,
- les règles de transparence et de libre-concurrence,
- et la protection de droits de propriété intellectuelle.

Ce faisant, la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques de la zone dans la politique commerciale de la Commission s'avère quasi-nulle. Il n'y a aucune évaluation systématique des effets sur nos régions de ces accords internationaux.

Nous avons certes noté que la communication prévoit de joindre aux accords commerciaux des analyses d'impact tenant compte, le cas échéant, de la dimension ultrapériphérique, mais il ne s'agit pas d'évaluations approfondies et systématiques. Il faut, sur ce point, progresser significativement, afin d'introduire davantage de réciprocité entre nos régions et les pays voisins, en abaissant les barrières tarifaires et non tarifaires.

De même, **la question de l'intégration dans le marché unique** est abordée au sein de la communication, avec là encore, un certain de propositions. Mais, il nous semble qu'elles auraient pu aller encore plus loin en reprenant certaines des propositions très pragmatiques du rapport SOLBES unanimement salué par les RUP. Il nous semble donc que la commission européenne doit donc encore mieux prendre en compte les spécificités des RUP dans la relance du marché intérieur.

Compte tenu des difficultés structurelles permanentes de nos régions (éloignement, insularité ou enclavement, étroitesse des marchés etc.), la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux n'est pas une réalité totalement effective au sein des RUP.

Le déficit d'accessibilité de nos régions en raison de la distance géographique, du manque d'infrastructures et de connexions aux différents réseaux européens (transport, énergies, télécommunications) accroît notre dépendance économique à L'Europe, occasionne des coûts

d'acheminement supplémentaires, conditionne le déplacement de la main d'œuvre et des citoyens des RUP, freine l'implantation d'entreprises sur nos territoires, et décourage encore les échanges avec le continent européen.

D'autre part, nous constatons que **certaines politiques européennes ne sont pas non plus adaptées à la réalité des RUP**, et génèrent de fait une efficacité nulle, des impacts négatifs, ou encore des obligations disproportionnées applicables à nos régions.

C'est le cas de la politique environnementale sur la question des quotas d'émission de gaz à effet de serre, des programmes cadres européens dont les conditions d'accès freinent le développement de la recherche dans les RUP, des manques de la politique européenne de coopération qui ne permet pas à nos territoires de s'insérer correctement dans leurs zones géographiques, ou encore de la politique de commerce internationale de l'UE dont certains accords, en lien avec les obligations de l'OMC, affectent et pénalisent les économies des RUP.

Ainsi, dans le contexte que nous connaissons, notre statut de RUP, fondant une relation que nous pouvons qualifier de privilégiée avec l'Union européenne, apparaît plus que jamais comme le levier indispensable qui pourra permettre à nos régions de continuer, malgré la crise, à se développer, afin de remplir notre part des objectifs de la « Stratégie Europe 2020 » de croissance intelligente, durable et inclusive.

En ce sens, il nous faut **élaborer, avec l'aide du Ministre des Outre-Mer, des Programmes d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI)** spécifiques à nos potentiels, comme cela a été fait dans le domaine de l'agriculture.

Le tourisme, l'artisanat, la jeunesse sont, en effet, des enjeux incontournables que la responsabilité nous commande d'évoquer et de travailler ensemble. Notre démographie nous met dans une position préoccupante, car nous serons l'une des régions les plus touchées par le vieillissement. Il nous faut agir afin que les leviers de notre développement soient maîtrisés par nos jeunes.

Pour conclure, nous rappelons que nous avons signé, en novembre 2011, une déclaration qui dresse un panorama des demandes des RUP. La communication nous apporte quelques réponses, mais nous avons encore du chemin à parcourir pour une parfaite prise en compte de l'ensemble nos spécificités respectives.

Il nous revient donc de continuer à travailler collectivement pour une meilleure prise en compte de notre statut de RUP, aux fins de construire ensemble l'essor économique et humain de nos territoires.